

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES

(E.C.C.A.S.)

COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

(C.E.E.A.C.)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

(C.E.E.A.C.)



**TROISIEME EDITION  
DU FORUM INTERNATIONAL SUR LES PEUPLES  
AUTOCHTONES D'AFRIQUE CENTRALE**

**Impfondo (République du Congo), 07 Mars 2014**

**SEGMENT DE HAUT NIVEAU**

**Communiqué Final**

1. Sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, il s'est tenu à Impfondo en République du Congo le 07 mars 2014, le segment de haut niveau de la troisième édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale sur le thème : « Populations autochtones, Savoir-faire Traditionnels et Economie verte en Afrique centrale ». Ce forum a été organisé par le Gouvernement du Congo, en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Conservation et la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC). Cette session de haut niveau a été précédée du 04 au 06 mars 2014 par le segment technique.
2. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo (RDC), République Centrafricaine ; Sao Tomé et Principe, le Gabon et Tchad.
3. Y ont également pris part les ambassadeurs et les représentations des corps diplomatiques, les sénateurs et parlementaires du Congo, les représentants des délégations des peuples autochtones des pays membres de la CEEAC-COMIFAC, les institutions sous-régionales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC et réseaux affiliés, les agences du Système des Nations Unies et institutions financières internationales, les autorités administratives et locales du département de la Likouala, les partenaires au développement, organisations internationales et initiatives sous-régionales, Les représentants des peuples autochtones de la Guyane anglaise en Amérique du Sud, les entreprises du secteur privé, les ONG nationales et organisations de la société civile, les médias nationaux et internationaux.
4. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par sept allocutions : celles de l'ambassadeur du FIPAC, le Secrétaire Général de la CEEAC, le représentant de la Banque Mondiale, le représentant de la FAO, le représentant du FIDA, la Ministre en charge des questions autochtones de la Guyane anglaise, et le discours d'ouverture du président de la République du Congo.
5. Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO Président de la République, Chef de l'Etat de la République du Congo a ouvert les travaux de la troisième Edition du FIPAC. Il a tout d'abord attiré l'attention sur l'importance des connaissances précieuses et des pratiques originales développées par les populations autochtones. Aussi a-t-il insisté sur l'enjeu des savoirs-faire traditionnels dans le cadre de la propriété intellectuelle. Un accent doit être mis, a-t-il poursuivi dans l'évaluation du processus de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Il a insisté sur la

nécessité d'intensifier la lutte contre la biopiraterie. Enfin, il a exprimé la volonté de voir la ville d'Impfondo devenir un véritable carrefour d'échanges, de partage et d'expériences, de renforcement des capacités et de brassage des peuples non seulement d'Afrique Centrale, mais aussi, d'Afrique et du monde.

6. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :
  - Président : Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo ;
  - Vice-président : Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun ;
  - Rapporteur : Monsieur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la CEEAC.
7. Après la mise en place du bureau, le Communiqué final du segment technique et le projet de Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels pour la valorisation des ressources naturelles en Afrique Centrale ont été présentés par Monsieur M. Isa MANJO BASIRU du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Conservation et la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale. Les ministres ont pris acte du Communiqué final du segment technique et ont renvoyé le projet de Déclaration pour examen au huis clos.
8. En huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants de l'ordre du jour :
  - Adoption de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels pour la valorisation des ressources naturelles en Afrique Centrale
  - Examen du projet de programme de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale
  - Examen de la feuille de route post FIPAC 3
  - Divers
9. Au terme des délibérations des points sus-évoqués, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les Ministres et les résolutions suivantes ont été prises :
10. S'agissant du projet de Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels pour la valorisation des ressources naturelles en Afrique Centrale, les

ministres ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité du document. Ils ont par ailleurs adopté la Déclaration avec des amendements.

11. Les Ministres se sont également préoccupés de la situation de biopiraterie qui prévaut dans la sous-région et qui ne permet pas aux communautés locales et autochtones de bénéficier pleinement des retombées des ressources naturelles issues de leurs terroirs. Ils ont à cette occasion réitéré leur demande formulée en juin 2012 à N'Djamena de l'organisation d'une conférence internationale sur la criminalité environnementale. Les ministres ont proposé que cette conférence se tienne à Brazzaville en 2014. Cette Conférence pourra bénéficier du soutien des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, le PNUE, le FEM.
12. Les Ministres ont salué la Convention signée pour le transfert du FIPAC du Gouvernement du Congo à la CEEAC. Ils ont à cet effet demandé au Secrétariat Général de la CEEAC d'accélérer l'institutionnalisation du FIPAC en vue de faire adopter les textes constitutifs du Forum lors du Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC.
13. En ce qui concerne le projet de programme de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale, les Ministres ont pris acte du projet de programme. Ils ont par ailleurs demandé à la CEEAC de finaliser ledit projet de programme et de l'inscrire dans les négociations tripartites (CEEAC, CEMAC et l'Union Europe) dans le cadre de l'élaboration du Programme Indicatif Régional (PIR) 11<sup>ème</sup> FED Environnement et gestion des ressources nationales.
14. Relativement à la feuille de route post FIPAC 3, les Ministres ont adopté ladite feuille de route. Ils ont par ailleurs demandé au Secrétariat Général de la CEEAC de mobiliser les ressources nécessaires auprès des pays membres et des partenaires au développement pour la mise en œuvre de la feuille de route. Les Ministres ont également réitéré la nécessité pour la CEEAC de collaborer étroitement avec la COMIFAC pour garantir le succès de la mise en œuvre de la feuille de route.
15. Au terme de travaux, les Ministres ont remercié le peuple frère de la République du Congo, son Président et son gouvernement de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.
16. Les Ministres ont aussi félicités tous ceux qui ont contribué à l'organisation logistique de ce Forum, notamment, les partenaires au développement l'équipe de traduction et d'interprètes.

Fait à Impfondo, le 06 mars 2014

Les Ministres